

Angoulême, le 13 février 2025

Rappel à l'ordre des SIS par la DGSCGC

SANTÉ

Le combat pour la sécurité et la santé au travail est au coeur de nos engagements au sein de la **FA/SPP-PATS**. Depuis des mois et des années nous faisons pression sur nos employeurs et aussi sur la DGSCGC.

Nous avons enfin été entendus. Une circulaire reprenant nos arguments vient d'être envoyée aux autorités des SIS relative à la santé et à la sécurité des agents ainsi qu'une note sur la traçabilité des expositions professionnelles nocives, effectives dès le 1er janvier 2025.

La Direction Générale est obligée de rappeler la réglementation aux différents Services d'Incendie et de Secours ! Les enjeux de santé et de sécurité ont toujours été de leur responsabilité !

Ce suivi devra prendre en compte les différentes expositions auxquelles sont confrontés ou ont été confrontés les sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques tout au long de leur carrière, aussi bien dans les SIS qu'au sein des unités militaires.





Depuis 10 ans, la réglementation est sciemment bafouée ! Il est temps que cela cesse.

Nous appelons tous les agents des SIS – sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs et techniques – à exiger la prise en compte de l'ensemble des éléments attestant de leur exposition tout au long de leur carrière.

La santé des agents, au coeur de nos engagements au sein de la **FA/SPP-PATS**, doit être une priorité non discutable !